



SALLE POLYVALENTE

CONVENTION DE LOCATION

ENTRE :

NOM : Prénom :

Représentant l'Association, la Société ou l'Activité Professionnelle :

Adresse complète :

Tél. ou portable :

Dénommé « l'occupant »

ET

La Commune d'Haudainville, représentée par M. Ghislin LUBRANIECKI, Maire

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : NATURE DE LA LOCATION

La "Commune d'Haudainville" met à disposition de l'occupant la salle polyvalente suivant les conditions ci-après :

Date de l'occupation : Du au
(Y compris le temps de préparation et de nettoyage de la salle)

Cette mise à disposition a pour objet :

Article 2 : CONDITIONS TARIFAIRES

La présente location est faite aux conditions tarifaires suivantes :

- Versement d'un chèque de caution de 800 € à l'ordre du Trésor Public
- Tarif appliqué :
(selon barème de tarification fixé par délibération du Conseil Municipal du 04/09/2026)
- Un titre de recette sera adressé à l'occupant, après l'occupation de la salle.
Les sommes dues seront à verser à la caisse de Monsieur le Trésorier à VERDUN.

Article 3 : REGLEMENT INTERIEUR

L'occupant reconnaît avoir reçu un exemplaire du règlement intérieur de la salle polyvalente et s'engage à le respecter.

Faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé ».

A Haudainville, le
L'occupant,

Pour la Commune